

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00150
Numéro SIREN : 792 007 692
Nom ou dénomination : HOLDING LE GRAND SAUZEAU

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2023 sous le numéro de dépôt 5040

LA ROCHELLE - LAGORD05 46 67 27 22
lagord@steco.fr**POITIERS**05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr**PARIS**01 43 27 10 01
paris@steco.fr**BORDEAUX - GRADIGNAN**05 56 89 84 84
gradignan@steco.fr**LA FLOTTE EN RÉ**05 46 09 50 02
laflotte@steco.fr**ROCHEFORT**05 46 87 08 54
rochefort@steco.fr**LES HERBIERS**02 51 91 04 97
lesherbiers@steco.fr**FONTENAY-LE-COMTE**02 51 69 04 44
fontenay@steco.fr**CHOLET**02 41 58 63 20
cholet@steco.fr**SARL HOLDING LE GRAND SAUZEAU**
Le Grand Sauzeau
79200 POMPAIRE**Rapport du Commissaire à la Transformation et du**
commissaire aux comptes
Sur la transformation
de la SARL HOLDING LE GRAND SAUZEAU
en Société par Actions Simplifiée

LA ROCHELLE – LAGORD05 46 67 27 22
lagord@steco.fr**POITIERS**05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr**PARIS**01 43 27 10 01
paris@steco.fr**BORDEAUX – GRADIGNAN**05 56 89 84 84
gradignan@steco.fr**LA FLOTTE EN RÉ**05 46 09 50 02
laflotte@steco.fr**ROCHEFORT**05 46 87 08 54
rochefort@steco.fr**LES HERBIERS**02 51 91 04 97
lesherbiers@steco.fr**FONTENAY-LE-COMTE**02 51 69 04 44
fontenay@steco.fr**CHOLET**02 41 58 63 20
cholet@steco.fr**SARL HOLDING LE GRAND SAUZEAU**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 480 360 euros

Le Grand Sauzeau

79200 POMPAIRE

**Rapport du Commissaire à la Transformation et du commissaire aux comptes
Sur la transformation
de la SARL HOLDING LE GRAND SAUZEAU
en Société par Actions Simplifiée**

Aux associés de la société HOLDING LE GRAND SAUZEAU,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 13 décembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.



Rapport du Commissaire à la transformation de la SARL HOLDING LE GRAND SAUZEAU en SAS

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- Au 30 juin 2023, date d'arrêté des derniers comptes annuels, le chiffre d'affaires de votre société s'élève à 14 K€ et correspond aux prestations ;
- Le résultat net passe de -11 K€ à 6 K€ ;
- Les capitaux propres au 30 juin 2023 sont de 1 793 K€ pour un capital social de 1 480 K€ et un total bilan de 1 834 K€ ;
- Les principaux actifs sont :
 - o Immobilisations financières 1 265 K€ : titres des filiales
 - o Créances clients 135 K€ : créances avec ses filiales
 - o Autres créances 288 K€ : comptes courants des filiales
 - o Disponibilités 64 K€
- Au 30/09/2023, les disponibilités sont de 60 K€ ;
- L'assemblée générale d'approbation des comptes clos le 30 juin 2023 n'a pas été convoquée à la date du présent rapport. Le résultat de l'exercice est inclus aux capitaux propres.

La situation nette de la société représente environ 1,2 fois le montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autre observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas eu connaissance d'avantage particulier.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part l'observation suivante :

- **Nous portons un point à votre attention concernant vos participations dans les filiales; une dépréciation pourrait être constatée en raison de la situation nette inférieure à la valeur des titres. Néanmoins cette dépréciation laisserai des capitaux propres positifs et toujours supérieure au capital social.**

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Lagord, le 19 décembre 2023

Pour AUDICO



Julien DARRIBAT
Gérant

Commissaire aux comptes et à la transformation